



Municipalité de Val-Racine
2991, chemin Saint-Léon
Val-Racine (Québec) G0Y 1E1
Téléphone : 819-657-4790
info@val-racine.com

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC – LE RÈGLEMENT SUIVANT

est entré en vigueur le 8 juillet 2026

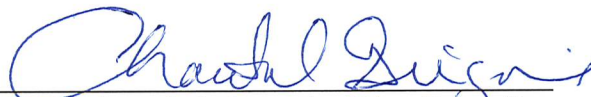
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUÉ:-

RÈGLEMENT NO 333 ANNULANT LE RÈGLEMENT NO 315
DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS L'HIVER POUR LA
CIRCULATION POUR LES VÉHICULES AUTOMOBILES AVEC LA
FUSION DU DÉNEIGEMENT PAR TOLÉRANCE

a été adopté lors de l'assemblée du 7 juillet 2026
au Centre Communautaire de Val Racine à 19 h 00.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures ordinaires d'ouverture.

DONNÉ à Val Racine ce 8e
jour de juillet deux-mille-vingt-six


Directrice générale et Greffière-Trésorière

Province de Québec
Municipalité de Val Racine

Je, soussignée, **Chantal Grégoire**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 8e jour de mois de juillet deux-mille-vingt-six.

Signé: 